

JANVIER 2019

ÉCOGÎM

BULLETIN DE VEILLE

ÉDITION SPÉCIALE HYDROCARBURES



ÉCOGÎM

MOT DE LA DIRECTRICE



Depuis la fin des vacances estivales, le travail est reparti au grand galop, comme le veut la réalité dans la majorité des organismes communautaires. Le CREGÎM n'y échappe pas. À peine le temps de refaire le plein durant la période des Fêtes, et c'est reparti.

Voici un Écogîm sur sujet de l'heure, le projet de mise en exploitation du gisement Galt Sud-Ouest. Dans ce bulletin spécial, vous pourrez prendre connaissance de notre position claire sur le sujet, ainsi que de deux articles liés à la consultation publique en ligne du MELCC lancée durant la période des Fêtes. Si le cœur vous en dit, voici le [lien](#) menant à cette consultation où vous pouvez donner votre avis sur l'étude d'impact que Cuda Pétrole et Gas Inc. devra réaliser.

Vous avez jusqu'au 1 février 2019 pour y participer. Notez que vous êtes tout à fait autorisé à puiser dans ce bulletin, en tout ou en partie, tout fait qui respecte votre opinion personnelle face au sujet qui nous préoccupe tous, que l'on soit pour ou contre.

Parlant d'opinion, le CREGIM se permet pour une rare fois, la publication d'un texte d'opinion. Toujours sur ce sujet d'actualité, je vous invite à le lire, en page 7.

Vous avez le goût de répliquer, de renchérir, proposez-nous votre texte d'opinion pour un prochain bulletin.

Bonne lecture!

Caroline Duchesne
Directrice générale

Dans ce numéro

- 3** Positionnement du CREGÎM face aux hydrocarbures
- 4** Les enjeux entourant l'exploitation du gisement Galt Sud-Ouest
- 6** La justification du projet d'exploitation du gisement de Galt selon l'entreprise pétrolière
- 8** Texte d'opinion - Une consultation publique et une partie de ballon prisonnier
- 10** Informations supplémentaires

POSITIONNEMENT DU CREGÎM FACE AUX HYDROCARBURES

Résolution 11-04-18-4

CONSIDÉRANT l'ensemble des interventions du CREGÎM touchant à l'avenir énergétique du Québec et les positions affirmées depuis 2012 concernant l'industrie des hydrocarbures ;

CONSIDÉRANT que les lois et réglementations adoptées ou proposées par le gouvernement du Québec pour encadrer l'industrie des hydrocarbures offrent un niveau de protection nettement insuffisant pour la sécurité, la santé et l'environnement des Québécois ;

CONSIDÉRANT que les réglementations québécoises permettent toujours la pratique de la fracturation hydraulique malgré les risques environnementaux qui y sont liés et l'absence d'acceptabilité sociale ;

CONSIDÉRANT le manque de connaissances nécessaires à une prise de décision éclairée, notamment en ce qui a trait à l'hydrologie et à l'hydrogéologie ;

CONSIDÉRANT que les préoccupations de plusieurs municipalités face aux projets d'exploration d'hydrocarbures qui avaient lieu sur leur territoire n'ont pas été suffisamment prises en compte au gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que des centaines de municipalités et d'organisations civiles du Québec réclament un cadre réglementaire beaucoup plus sécuritaire que celui proposé par le gouvernement du Québec, notamment en ce qui concerne les distances séparatrices et la possibilité d'exclure cette industrie de certains secteurs ;

CONSIDÉRANT que les orientations gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques, les orientations en matière de transition énergétique et l'atteinte des objectifs de la Politique énergétique 2030 sont incompatibles avec l'exploitation des hydrocarbures au Québec ;

CONSIDÉRANT le refus répété et catégorique du gouvernement du Québec de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour analyser rigoureusement et objectivement l'industrie des hydrocarbures dans son ensemble et mener des consultations publiques adéquates, comme ce fut le cas pour la filière des gaz de schiste ;

IL EST PROPOSÉ et dûment appuyé

QUE le CREGÎM demande au gouvernement du Québec de s'engager à mettre fin au développement de la filière hydrocarbures et à se retirer de toute activité d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur le territoire québécois.

Adopté à la majorité.

Résolution 11-04-18-4

LES ENJEUX ENTOURANT L'EXPLOITATION DU GISEMENT GALT SUD-OUEST

Jusqu'au 1^{er} février la population a la possibilité de s'exprimer sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder pour la «Mise en production du gisement Galt Sud-Ouest sur le territoire non-organisé Rivière-Saint-Jean de la MRC de la Côte-de-Gaspé». Tout d'abord, il est important de préciser que les directives du MELCC (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques) comprennent déjà une large variété de facteurs à prendre en compte dans l'étude d'impact, mais certaines lacunes sont tout de même à noter.

Délimitation géographique

Notre principale inquiétude face au contenu de l'étude d'impact est liée à la délimitation de la zone d'étude. C'est l'initiateur du projet, Cuda Pétrole et Gaz Inc., qui doit faire ce choix et le justifier. Nous craignons que ce choix de l'initiateur lui permette de mettre de côté certains impacts à grande échelle. C'est pourquoi nous proposons que l'étude des points suivant ne soit pas du tout limitée géographiquement :

- les impacts liés aux émissions de GES
- les estimations des conséquences liées aux scénarios d'accidents
- les impacts du transport (du pétrole brut et raffiné, du gaz naturel ainsi que des matériaux et ressources nécessaires à la conception, à la réalisation et à la fermeture du projet)
- les impacts liés à l'extraction ainsi qu'à la transformation de toute ressource et matériel nécessaire à la conception, à la réalisation et à la fermeture du projet
- les effets cumulatifs concernant les changements climatiques

De plus, pour le transport, nous demandons à ce que des plans et des caractéristiques détaillées soient fournis dans cette section et qu'elle inclut d'éventuels pipelines. L'impact sur les infrastructures existantes devrait aussi y être calculé en plus de l'impact de la construction de nouvelles infrastructures de transport.

Délimitation temporelle

Une autre limitation qui nous inquiète est celle du temps. La délimitation temporelle est mentionnée dans les directives du MELCC uniquement dans la section *Description des effets cumulatifs* et est encore une fois laissée au choix de Cuda Pétrole et Gaz Inc. Or c'est un aspect clé d'une telle étude puisque plusieurs impacts pourraient mettre plusieurs dizaines d'années à se manifester. Donc, considérant que le projet proposé s'échelonne sur 40 ans, nous recommandons que l'étude entière couvre une période de 80 ans afin de s'assurer que même les impacts liés à la fermeture du projet soient bien pris en compte.

D'ailleurs, toujours sur le sujet de la temporalité, l'étude n'exige pas tout le temps que la phase de conception/exploration du projet soit prise en compte. Ce qui est, selon nous, un problème, puisque même si elle a déjà été réalisée, son exclusion biaiserait le réel impact environnemental du projet.

LES ENJEUX ENTOURANT L'EXPLOITATION DU GISEMENT GALT SUD-OUEST

Le calendrier de réalisation du projet nous préoccupe aussi. En effet, Cuda Pétrole et Gaz Inc. prévoit avoir terminer l'étude d'impact environnementale au printemps 2019, c'est-à-dire dans quelques mois seulement. Cela serait très inquiétant puisque ça voudrait dire que leur étude ne prendrait pas en compte le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de la Côte-de-Gaspé ni le rapport du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la Gaspésie qui sont en cours de réalisation. Sans ces données, il serait impossible d'évaluer le réel impact environnemental du projet sur notre eau. Ce qui pourrait être à l'avantage de la compagnie pétrolière malheureusement.

Une consultation très limitée

Au final, il est intéressant de pouvoir donner nos commentaires sur ce que nous estimons que l'étude d'impact devrait aborder, même si le format nous limite à un nombre de caractères très réduit. Par contre, même si Cuda Pétrole et Gaz Inc. réalise une étude parfaite, incluant tous nos ajouts et plus encore, le réel débat se situe plutôt sur les critères du ministre pour prendre sa décision. Pour l'instant nous n'avons aucune information sur ceux-ci et la loi sur la qualité de l'environnement ne semble pas prévoir d'autre consultation publique.

C'est pourquoi nous demandons à ce que l'étude (incluant tous nos ajouts) soit soumise à une consultation publique à travers le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) avant l'autorisation du projet. De cette façon, la population québécoise pourrait recevoir toute l'information pertinente disponible sur le projet et aurait la chance de faire entendre ses préoccupations et ses suggestions.

**Tout les commentaires mentionnés dans cet article ont été transmis au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) du Québec dans le cadre de la Consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder pour la « Mise en production du gisement Galt Sud-Ouest sur le territoire non-organisé Rivière-Saint-Jean de la MRC de la Côte-de-Gaspé ».*

LA JUSTIFICATION DU PROJET D'EXPLOITATION DU GISEMENT DE GALT SELON L'ENTREPRISE PÉTROLIÈRE

Dans son avis de projet, Cuda Pétrole et Gaz Inc. présente ses 3 motivations :

- 1- Une ressource en place dont la qualité n'est pas valorisée
- 2- Une proximité relative des installations de raffinage qui n'est pas valorisée
- 3- Une possibilité de réduire les importations pétrolières au Québec qui n'est pas valorisée

L'entreprise propose donc d'exploiter le gisement Galt Sud-Ouest dans le but de changer ces situations, mais ces objectifs sont-ils vraiment justifiés ?

1^{er} objectif : valoriser la qualité de la ressource en place

Donc, selon Cuda Pétrole et Gaz Inc. le fait de posséder une ressource d'une certaine qualité justifie de façon assez importante leur projet. Par contre, ils semblent oublier que les ressources naturelles n'ont pas uniquement une valeur monétaire mais aussi écosystémique. Mais vous vous dites peut-être *quessé ça une valeur écosystémique ? Eh bien c'est une valeur accordée aux services que la nature apporte à la société.* «Les services écosystémiques rendent la vie humaine possible, par exemple en fournissant des aliments nutritifs et de l'eau propre, en régulant les maladies et le climat, en contribuant à la pollinisation des cultures et à la formation des sols et en fournissant des avantages récréatifs, culturels et spirituels»¹.

Malheureusement, en valorisant les hydrocarbures présents à Galt, on dévalue automatiquement toutes les autres ressources à proximité : eau, bois, cerfs, saumons, sol, biodiversité, milieux humides, etc. Des ressources à grande valeur économique et écosystémique pour la région, mais aussi pour tout le Québec. C'est donc dans cette optique que nous proposons à l'entreprise de considérer la valorisation de la non-perturbation de l'écosystème comme solution de rechange pour répondre à ce premier objectif.

2^e objectif : valoriser la proximité relative des installations de raffinage

Considérant que sur les 163 raffineries actuellement présentes en Amérique du Nord 144 se situent aux États-Unis et uniquement 2 au Québec, nous recommandons à Cuda Pétrole et Gaz Inc. de se concentrer sur les gisements des États-Unis si, bien sûr, son but est réellement de valoriser des gisements proches d'installations de raffinage. L'intérêt particulier du gisement de Galt vient peut-être plus de sa proximité au Golfe du Saint-Laurent une voie de transport donnant accès à des marchés plus diversifiés internationalement que le pétrole de l'Alberta. Par contre, cela se positionnerait en contradiction avec leur dernière justification.

3^e objectif : valoriser la possibilité de réduire les importations pétrolières au Québec

C'est souvent cet argument qui était utilisé pour justifier de possibles exploitations pétrolières au Québec. En effet, tant qu'à consommer du pétrole importé, ce serait mieux que l'on consomme du pétrole «local» non ? Il y a plus de 5 ans, peut-être que oui, considérant qu'à l'époque seulement 7 à 9% du pétrole qui se rendait dans les raffineries du Québec provenait du Canada et des États-Unis. Par contre, en 2017, on était déjà rendus à 44% du pétrole québécois qui provenait du Canada et 37% des États-Unis.

¹ FAO - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2019). Services Écosystémiques & Biodiversité. <http://www.fao.org/ecosystem-services-biodiversity/fr/>

LA JUSTIFICATION DU PROJET D'EXPLOITATION DU GISEMENT DE GALT SELON L'ENTREPRISE PÉTROLIÈRE

Donc ce problème d'importation de pétrole est loin d'être ce qu'il était. De plus, ne vous laissez pas bernier par des mirages de baisse du prix à la pompe en consommant du pétrole local. Cet important virage dans les importations entre 2012 et 2017 ne s'est pas traduit par une baisse du prix à la pompe, contrairement à ce qui était dit pour appuyer la construction d'Énergie Est.

Finalement, vous devez déjà vous en douter seulement avec la formulation choisie par Cuda Pétrole et Gaz Inc. pour cette dernière justification, leur projet ne permettrait pas réellement de réduire les importations pétrolières au Québec, mais uniquement de valoriser cette possibilité. En effet, l'entreprise estime pouvoir récupérer un maximum de 15 millions de barils de pétrole sur plus de 35 ans d'exploitation. Ce chiffre peut vous sembler énorme, mais il ne l'est peut-être pas tant que ça. Considérant que le Québec consomme quotidiennement environ 350 000 barils de pétrole, cette exploitation de 35 ans permettrait de fournir le Québec en pétrole pour moins de 45 jours c'est-à-dire de diminuer nos importations annuelles de pétrole de 0,35%.

Nous devrions maintenant nous poser la question suivante, ***est-ce que ces objectifs justifient réellement la réalisation d'un tel projet ?***

Si vraiment l'objectif de Cuda Pétrole et Gaz Inc. est de faire diminuer les importations de pétroles au Québec, alors laissez-nous leur proposer des solutions de rechange plus efficaces et moins nuisibles :

- Électrification des transports
- Développement des énergies renouvelables
- Développement du transport collectif et du transport actif

Il est aussi important de se rappeler que la consommation de pétrole est vouée à diminuer d'ici 2040. C'est ce que prévoit l'Office national de l'énergie sur l'avenir énergétique du Canada dans son rapport de 2018.

Dans ce contexte, ***il convient donc de se demander si un projet autant risqué économiquement, environnementalement et socialement vaudrait vraiment la peine d'être réalisé ?***

**Toutes les solutions de rechange mentionnées dans cet article ont été transmises au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) du Québec dans le cadre de la Consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder pour la « Mise en production du gisement Galt Sud-Ouest sur le territoire non-organisé Rivière-Saint-Jean de la MRC de la Côte-de-Gaspé ». D'après le document Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement du MELCC, l'étude d'impact doit présenter toute solution proposée lors des consultations effectuées par l'initiateur.*

TEXTE D'OPINION - UNE CONSULTATION PUBLIQUE ET UNE PARTIE DE BALLON PRISONNIER

Vous en avez peut-être entendu parlé, Cuda Pétrole et Gaz Inc. veut exploiter un gisement d'hydrocarbures à 20km du centre-ville de Gaspé. Pour ce faire, ils devront bientôt réaliser une étude d'impact environnementale, mais avant cela nous avons l'occasion d'envoyer 1500 caractères sur nos préoccupations particulières à l'égard du projet.

Ça tombe bien parce que c'est justement une idée qui me préoccupe beaucoup que de penser que dans peu de temps des centaines de mètres cubes d'eau seront transportés et gaspillés pour forer 30 puits (plus les 6 qu'ils ont déjà forer et un 25% supplémentaire parce que *you know... les stats* c'est ça qui disent, fait que dans le fond on va dire maximum 45 puits), que dans peu de temps la faune de Gaspé fuira les vibrations et le bruit si elle a survécu aux coupes forestières et au passage exponentiel de camions, que pendant 40 ans du pétrole risquera de se déverser dans nos rivières, essentielles pour la pêche et l'approvisionnement en eau potable, que pendant 40 ans des GES et probablement du gaz naturel sera relâché dans notre atmosphère et que dans 40 ans nous serons pris avec des traces indélébiles sur notre sol, notre géologie et notre flore.

Et tout ça au nom de quoi ? 45 jours de pétrole pour le Québec, 1,125 jours par année ? Quelques dizaines d'emplois à temps plein ? Quelques millions de dollars éparpillés sur 40 ans pour la Gaspésie ?

Je me dis, ces gens, ces hauts placés, ces élus, ils voient ce que je vois, ils entendent ce que j'entends, ils lisent ce que je lis, le contexte est le même pour tous, le pétrole est de plus en plus critiqué, l'électrification des transports s'impose, la nécessité de réduire nos émissions de GES est claire, l'environnement c'est à la mode, n'importe qui doté de logique arriverait à la même conclusion que moi : ce projet ne vaut pas la peine.

(www.ree.environnement.gouv.qc.ca indique : **Votre texte ne doit pas dépasser 1500 caractères !** Et oui, je dépasse déjà la limite autorisée, c'est donc ça votre consultation publique ? Vous avez vraiment jugé que 1500 caractères sont suffisants pour exprimer les préoccupations particulières d'un citoyen face à un projet de 40 ans, 30km² et 130 millions de dollars ? Permettez-moi d'être en désaccord et de continuer...)

Et pourtant, malgré toute la logique de cette conclusion, je ne serais même pas surprise que le ministre autorise le projet. J'aimerais avoir confiance, j'aimerais croire, j'aimerais ne pas avoir peur, mais la vie a déjà su détruire mes pauvres espoirs d'enfant envers l'autorité.

Aujourd'hui l'on nous dit : ne vous inquiétez pas, il y a un processus en place, une évaluation environnementale, des consultations publiques, une décision dépendante de l'acceptabilité sociale.

Permettez-moi de douter de ces déclarations vides de sens.

L'acceptabilité sociale vous comptez la mesurer comment ? De par le nombre de like sur une publication facebook ? À partir de l'opinion de ceux que vous jugés comme non radicaux ? D'après les titres à sensations des journaux ? J'aimerais bien savoir, parce que c'est quand même très vague comme critère, l'acceptabilité sociale.

TEXTE D'OPINION - UNE CONSULTATION PUBLIQUE ET UNE PARTIE DE BALLON PRISONNIER

Dans un projet d'exploitation d'hydrocarbures, cette soi-disant acceptabilité sociale sera plus importante que la contamination de combien de sources d'eau douce ? Que la disparition de combien de caribous forestiers ? Que l'augmentation de quel pourcentage de risque sismique ? Que l'émission de combien de tonnes de CO2 ? Que le gaspillage de combien de centaines de mètres cubes d'eau ? Que la fracturation de combien d'habitats ? Que la destruction de combien de milieux humides ? Que l'échappement de combien de fuites de gaz naturel ? Que le déversement combien de barils de pétrole dans le golfe du Saint-Laurent ?

Vous comprendrez donc que oui, ce projet me préoccupe grandement. Vous pouvez compter sur moi pour vous envoyer mes commentaires à coup de 1500 caractères et, malgré tout, j'essayerai de garder espoir. Je m'imagine dans un gymnase à jouer au ballon prisonnier. J'ai joué au premier tour, mais maintenant j'attends, un peu impatientement, sur le banc. Espérant être rappelée au jeu, mais ne sachant vraiment si je n'en aurai jamais l'occasion ni comment la partie finira que je retourne dans l'action ou non...

Élyse Tremblay, Citoyenne gaspésienne

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour lire l'avis de de projet, les directives du MELCC et l'avis d'évaluation environnementale :

http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-34-001

Pour remplir le formulaire de consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder :

http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/form.asp?no_dossier=3211-34-001

Pour le rapport de 2018 de l'Office national de l'énergie sur l'Avenir énergétique du Canada :

<https://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/ftr/2018/2018nrgftr-fra.pdf>

Pour un aperçu des raffineries au Canada en 2018 :

<https://www.neb-one.gc.ca/nrg/sttstc/crdlndptrlmprdct/rprt/2018rfnryrprt/rfnrsbrgn-fra.html?=&wbdisable=true>

Pour lire la loi sur la qualité de l'environnement :

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/Q-2>

ÉCOGÎM

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Notre équipe



Caroline Duchesne
Directrice générale



Marie-Pier Dion
*Agente de communication
et de gestion*



Élyse Tremblay
Chargée de projet

Nos coordonnées

106A Port-Royal, bureau 103, Bonaventure (Québec) G0C 1E0

Tél. (418) 534-4498

Sans frais. 1 (877) 534-4498

info@cregim.org

www.cregim.org